



**Conseil de l'École Doctorale des Sciences de la Vie et de la Santé.
Relevé de décisions.
Salle d'Alsace (Institut de Botanique)
26 juin 2013 (14h-17h)**

Présents : Borner Christoph, Dontenwill Monique, Dubow Michael, Dupuis Luc, Ebelmann Guillaume, Haug Annick, Heintz Dimitri, Hicks David, Krol Alain, Lunkes Astrid (suppléante de Puccio Hélène), Mahé Gwendolyne, Pelsy Frédérique (suppléante de Hugueney Philippe), Petit Odile, Potier Serge, Prévost Gilles, Robin Jacques (représentant Grégoire Aurélie), Schuster Catherine, Tomasini Arnaud, Vandamme Thierry.

Absents excusés : Bulach Véronique, Cassel Jean-Christophe, Chan Susan, Gauer François, Lavigne Thierry, Meyer Mélanie, Pinker Franziska, Schaltenbrand Nicolas, Simonin Frédéric.

Ordre du jour :

- * 1) Informations
- * 2) Choix des thèmes fléchés 2013
- * 3) Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2013
- * 4) Contrats doctoraux Région Alsace / Rappels
- * 5) Divers

PJ : Tableaux des contrats doctoraux région Alsace, Diaporama.

Après un rappel de la composition et du rôle des 2 conseils, le Conseil Scientifique Plénier et le Conseil Scientifique Restreint (Diapo 2), les membres extérieurs du Conseil (Diapos 3-5) sont accueillis. Un tour de table conclut la présentation générale.

A l'unanimité, le Conseil Scientifique Plénier et le Conseil Scientifique Restreint sont nommés respectivement « Conseil de l'École Doctorale » et « Conseil Scientifique de l'École Doctorale ».

1° Informations : (Diapo 7)

- Communication web : un nouveau site Internet de l'ED est en cours de construction avec l'aide de la DUN (Division des Usages du Numérique de l'Université de Strasbourg ou Unistra). Mélanie Muser est nommée gestionnaire du site. L'arborescence et la navigation du site ont été définies, les contenus sont en cours de réalisation, la mise en ligne est prévue début octobre.

- Cérémonie en l'honneur de Catherine Florentz et Michel Labouesse le 13 juin 2013 : l'ED a organisé avec les services de la Présidence de l'Unistra une cérémonie de remerciements mettant à l'honneur l'implication de Catherine Florentz pendant 8 ans à la direction de l'ED et celle de Michel Labouesse durant 4 ans comme directeur-adjoint. La présence de nombreux collègues et doctorants et le nombre de messages de sympathie attestent de la réussite de cet événement.

- Journée des docteurs le 28 juin 2013 (Diapo 8) : depuis 2009 et la création de l'Unistra, l'Université organise au Palais Universitaire une journée de remise des prix et des diplômes de doctorat. La date du vendredi 28 juin a été retenue en 2013.

- Rappel des formations scientifiques de l'ED session d'été (Diapo 9)



- Contrat de site 2013-2017 et impacts sur l'ED (Diapo 10) : le contrat de site signé entre les partenaires de l'enseignement supérieur de l'académie de Strasbourg et le ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur traite en particulier de l'accréditation des Écoles Doctorales. Les 10 écoles doctorales de l'Université de Strasbourg ont été accréditées tandis que celles de l'Université de Haute Alsace (UHA) sont soit co-accréditées, soit associées à l'une des 10 ED de l'Unistra. Dans le cas de l'ED Vie et Santé, cela concerne une équipe de 3 collègues HDR (Habilitation à Diriger la Recherche) de l'UHA.

- Principe d'attribution des contrats doctoraux (Diapos 11-12) : les différents critères proposés par la vice-présidence Recherche et Formation Doctorale ont été soumis au Collège des Écoles Doctorales de l'Unistra qui les a validés. Au regard des ces critères, l'ED Vie et Santé dispose, à la date du présent Conseil de l'ED, de 34 contrats doctoraux après une ultime correction de la répartition du nombre des HDR entre l'ED 414 Vie et Santé et l'ED 520 Physique et Chimie.

- Principe d'attribution du soutien de base aux Écoles Doctorales (Diapos 13-16) : les différents critères proposés par la vice-présidence recherche et formation doctorale ont été soumis au Collège des Écoles Doctorales de l'Unistra qui les a validés. Au regard de ces critères, l'ED Vie et Santé dispose pour l'année 2013 d'un soutien de base de 43011 Euros.

- Concours de l'école doctorale 2013 : les étapes de l'organisation du concours sont rappelées (diapo 17). Les jurys d'audition sont constitués au prorata du nombre de HDR dans les grands groupes de recherche. Les 3 membres extérieurs (ils doivent être 2 minimum) sont présentés (Diapo 18).

2° Choix des thèmes fléchés 2013 :

Le Conseil Scientifique de l'ED souhaite poursuivre une politique de « fléchage » de thèmes pour l'attribution d'une partie des 34 contrats doctoraux disponibles. Cette politique est en cohérence avec les choix stratégiques opérés par les Unités de recherche ; elle concerne donc des thèmes retenus par les Directeurs des Unités de Recherche pour être support d'attribution par le concours de l'ED. Les candidats au doctorat ayant opté pour l'un de ces thèmes seront en conséquence recrutés sans obligation de se présenter à l'audition.

Les diapos 20 à 22 résument les critères d'attribution pris en compte par 3 experts du Conseil Scientifique et le processus de validation mis en place. Sur les 14 dossiers examinés, le Conseil Scientifique propose de retenir les 5 thèmes dirigés par les Dr N. Entelis (UMR GMGM 7156 Unistra/CNRS), T. Grutter (UMR 7199 Unistra/CNRS), Mei Li (UMR IGBMC Unistra/CNRS/INSERM), T. Massfelder (UMR-S 1113 Unistra/INSERM) et L. Ryabova (UPR IBMP CNRS).

Le Conseil de l'École Doctorale retient cette proposition à l'unanimité.

3° Sélection des candidats pour le concours d'attribution des contrats doctoraux 2013 :

88 étudiants ont fait acte de candidature au concours d'attribution des contrats doctoraux 2013. Suivant les règles établies par le précédent Conseil de l'ED, le concours se décompose en un concours A et un concours B :

Le concours A (64 candidats) s'adresse aux étudiants titulaires d'une des 11 spécialités de master de l'Unistra. Cette liste de spécialités dont le contenu vise en particulier à l'acquisition de compétences pour la recherche dans le domaine des Sciences de la Vie et de la Santé a été préalablement arrêtée par le Conseil de l'ED. Au sein d'une même spécialité, les parcours sont confondus.



- Architecture et Fonctions du vivant
- Biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
- Biologie des micro-organismes
- Biologie et valorisation des plantes
- Chimie biologie
- Ecophysiologie et éthologie
- Imagerie robotique et ingénierie pour le vivant
- Joint master in neuroscience
- Neurosciences
- Pharmacologie
- Physiopathologie moléculaire et cellulaire

Le concours B (24 candidats) s'adresse à tout autre titulaire de master de l'Unistra ou hors Unistra ou de diplôme équivalent ayant fait l'objet d'une validation de stage pratique de recherche avant le 26 juin 2013. Pour ces candidats, les dossiers ont été indépendamment examinés par Serge Potier, Catherine Schuster et Alain Krol, membres du conseil Scientifique de l'ED. Après avoir commenté chaque dossier, ils proposent de retenir **12 candidats (Diapo 23 candidats surlignés en vert). Le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.**

- Pour les candidats au concours B, seules les notes de présentation (40%) et les notes de réponses aux questions du jury d'audition (60%) seront prises en compte pour le classement d'attribution des contrats doctoraux. Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer au maximum 6 contrats par le concours B.

- Pour les candidats au concours A, les résultats de masters sont pris en compte pour 50%. La présentation et les réponses aux questions du jury d'audition sont pris en compte pour respectivement 20% et 30% de la note finale.

Afin de pouvoir comparer les résultats obtenus par les candidats dans les différentes spécialités de master, les candidats sont interclassés. Pour les candidats ayant validé le master en 2013, une moyenne pondérée des 157 étudiants ayant obtenu le master en 2013 a été effectuée. Les notes ont été corrigées en fonction de la différence entre la moyenne de chaque spécialité et la moyenne pondérée ainsi obtenue. (Diapo 24). Par ailleurs, le classement à l'intérieur de chaque spécialité de master est pris en compte sous la forme de l'application d'un coefficient linéaire allant de 1,2 pour le premier de promotion à 0,8 pour le dernier.

Pour les titulaires d'un master obtenu avant 2013, 4 candidats titulaires d'un master 2012, l'interclassement est appliqué avec les coefficients de correction utilisés en 2012 (Diapo 25) : note moyenne des reçus de la spécialité de master en 2012, note et rang du candidat.

Les calculs ont été vérifiés par Serge Potier et Alain Krol.

Après présentation des classements obtenus, **le conseil se prononce à l'unanimité en faveur d'une liste des 51 premiers classés** incluant 3 postulants potentiellement bénéficiaires d'un contrat fléché et donc dispensés de l'audition.

60 candidats seront donc convoqués à l'audition.

4° Contrats doctoraux Région Alsace Rappel : (cf 2 tableaux joints)

23 projets ont été évalués par l'ED Vie et Santé lors de la réunion du Conseil Scientifique de l'ED du 21 mars 2013. Ils ont été proposés au « Comité des Sages » de la Région Alsace qui a lui-même fait une expertise. Les propositions ont alors été transmises aux élus du Conseil régional d'Alsace qui ont retenu un co-financement bénéficiant à 10 projets de l'ED Vie et Santé en liste principale (surlignés en vert dans les tableaux) et 2 autres projets en liste complémentaire (en rouge et en italique).



Remplaçant Aurélie Grégoire au présent Conseil, M. Jacques Robin rappelle que ce sont les thèmes qui sont soutenus par la Région Alsace plus que les porteurs de projets. Il souligne l'importance que la Région Alsace accorde à l'obtention de co-financements.

Au nom de l'ED, Serge Potier remercie la Région Alsace pour son aide. Il salue et remercie l'action déterminante de M. Jacques Robin pour les excellentes relations entretenues avec l'ED. Jacques Robin, ayant fait valoir ses droits à la retraite, participait pour la dernière fois au Conseil de l'ED dont il a été membre pendant 8 ans.

5° Divers : validation des jurys de doctorat en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :
(Diapo 27)

Les propositions de jury de doctorat en VAE de Mmes Carmen Schroeder et Fanny Lambert sont présentées. Elles tiennent compte des exigences de la constitution d'un jury de thèse et de celles de la VAE. **Le Conseil approuve à l'unanimité la composition des 2 jurys.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

Serge Potier
Directeur de l'École Doctorale 414
Sciences de la Vie et de la Santé.